



Paris, le 25 mai 2020

LA PRÉSIDENTE

à

*Monsieur le Préfet des
Pyrénées-Atlantiques*

2 rue Maréchal Joffre

64 021 PAU CEDEX

Objet : Projet de construction d'une passerelle longeant la maison autrefois habitée par Pierre Loti à Hendaye

Réf. : Arrêté municipal n° PA 06426019B0003 du 31 janvier 2020

Monsieur le Préfet,

L'association internationale des amis de Pierre Loti, que j'ai l'honneur de présider, a notamment pour objet statutaire (article 5 point 5) de « participer à la sauvegarde des lieux associés à la mémoire de Pierre Loti ».

C'est pourquoi il nous paraît indispensable et urgent de vous faire part de notre opposition au projet de passerelle piétons et cyclistes que l'arrêté cité en référence autorise. L'épisode sanitaire inédit que vit en ce moment notre pays a retardé la communication auprès de vous de cette analyse. Je vous transmets cependant aujourd'hui le texte de la motion adoptée à l'unanimité par les membres de notre association lors de son assemblée générale annuelle, qui s'est déroulée le 10 mars 2020 à Paris.

Ce dossier a fait l'objet d'un suivi par votre service de coordination des politiques interministérielles, bureau de l'aménagement de l'espace (lettre du 17/12/2019) mais aussi par la direction départementale des territoires et de la mer, délégation à la mer et au littoral (lettre du 16/12/2019). Vous trouverez, en pièces jointes à ce courrier, les lettres que j'adresse ce jour à Monsieur le Maire d'Hendaye et Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, sur ce sujet, exprimant notre alarme pour ces travaux qui ne peuvent que dénaturer leur site d'implantation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Marie-Ange GERBAL